



PROCES-VERBAL

Numéro : 01/2022

ÉMANANT DE :	Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI
OBJET :	Séance ordinaire du Conseil intercommunal
DATE :	Jeudi 12 mai 2022 (Ouverture à 20H05 – Clôture à 21H00)
LIEU :	Salle des Mariadoules - Aran
DESTINATAIRE(S) :	Membres du Conseil intercommunal
POUR INFO :	Comité de direction Police Lavaux

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Christophe CHAPPUIS, Jean-François CHEVALLEY, Mauro CONTARDO, Jean-Paul Demierre, Patrick SUTTER, Serge TETTONI	6
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	18
ABSENTS EXCUSES	Conseil intercommunal : Mmes Florence GROSS, Elodie MARGUERAT, MM. Jean-Philippe BARBEY, Olivier BUCHE, Thomas ELLIS, Sébastien JOSSEVEL, Axel KUONEN	7
TOTAL DES PRESENCES		25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La majorité absolue est de 10.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2021
- 3) Communications du Bureau
- 4) Dépôt de motions et de postulats
- 5) Préavis N° 01/2022 – Rapport des comptes 2021
- 6) Préavis N° 02/2022 – Rapport de gestion 2021
- 7) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 4) de l'ordre du jour
- 8) Communications du Comité de direction
- 9) Discussion sur les axes stratégiques Police Lavaux pour la législature 2021-2026
- 10) Propositions individuelles et divers.

Aucune modification n'est demandée. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2021

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 28.10.21. La relecture n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021 est accepté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président M. Marc-André Cossy remercie M. Olivier Rodieux pour son rôle de vice-président lors de la dernière séance.

Le Président remarque le nombre relativement élevé d'absences. Il s'adresse aux municipaux pour qu'ils relèvent l'importance de leur mission de délégués auprès de leurs conseils respectifs.

Nomination de 2 scrutateurs : Mme Paola Juan et M. François Lederrey.

Le Président n'a pas d'autre communication.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 4) de l'ordre du jour.

5. PREAVIS No 01/2022 – RAPPORT DES COMPTES 2021

M. Marc-André Cossy donne la parole au Président de la Commission de gestion, M. Yves Kazemi.

M. Kazemi remercie le Président et lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du rapport des comptes 2021.

Le Président passe le rapport des comptes 2021 page par page. Aucune remarque particulière.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail méticuleux. La liste des questions au CODIR est une bonne idée. La liste des réponses du CODIR a fait l'objet d'une note transmise à tous les délégués, une manière simple et transparente permettant à toutes et à tous de mieux comprendre le rapport des comptes.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

vu le rapport des comptes présenté par le Comité de Direction,

vu le rapport de la Commission de gestion,

décide

d'approuver tel que présenté le rapport des comptes de l'exercice 2021 de l'Association Police Lavaux (APOL)

d'approuver telle que présentée la répartition des coûts nets de l'APOL entre les communes pour l'exercice 2021

à l'**unanimité**, pas d'avis contraire ni d'abstention.

6. PREAVIS No 02/2022 – RAPPORT DE GESTION 2021

M. Marc-André Cossy donne la parole au Président de la Commission de gestion, M. Yves Kazemi.

M. Kazemi remercie le Président et lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du rapport de gestion 2021.

Le Président ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Serena de Rosa demande la parole. Page 30 – « Interventions 2021 » : Délits/plaintes – A quoi correspond la catégorie « Autres » ?

Le Président du CODIR, M. Patrick Sutter, explique que le poste « Autres » englobe tous les autres délits au code pénal, autres que ceux mentionnés dans le tableau.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion, et passe au vote pour le préavis No 02/2022.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux
vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2021,
vu le rapport de la Commission de gestion,

décide

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021 et d'en donner décharge au Comité de direction,

à l'**unanimité**, aucun avis contraire et pas d'abstention.

7. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4) DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 4) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Marc-André Cossy clôt ce point.

8. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. le Président du Comité de direction Patrick Sutter remercie le Conseil intercommunal pour sa confiance et la Commission de gestion pour son travail.

Le CODIR a apprécié tout particulièrement la liste écrite des questions de la COGEST. Cela a permis d'établir en retour une note avec les réponses claires et détaillées, en toute transparence. Note 01-2022 remise à tous les membres du Conseil intercommunal lors de l'envoi des convocations à la séance de ce jour.

En séance du CODIR, un préavis en rapport avec la rémunération du Conseil intercommunal a été adopté. Ce préavis vous sera soumis pour la prochaine séance (septembre).

A retenir la date du samedi 27 août 2022 : l'APOL fête ses 10 ans : portes ouvertes à Lutry, entre 10 heures et 15 heures.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

9. DISCUSSION SUR LES AXES STRATEGIQUES POLICE LAVAUX POUR LA LEGISLATURE 2021-2026

M. le Président du Comité de direction Patrick Sutter donne quelques explications concernant la brochure « Axes stratégiques Police Lavaux pour la législature 2021-2026.

Cette plaquette de présentation de notre Association Police Lavaux a été préparée par le CODIR et le Commandant. Tous les corps de police ne font pas un plan de législature, mais il nous semblait important et utile d'avoir une brochure explicative sur les axes stratégiques de Police Lavaux pour la nouvelle législature. Ce document dirigera nos différentes actions et missions pour ces 5 prochaines années.

Cette brochure sera distribuée aux autorités et aux communes (greffe – syndic), au préfet, au président et au secrétaire CDPV (Conférence des Directeurs des Polices communales Vaudoises). Elle sera également diffusée sur les réseaux sociaux, site Police Lavaux, fera l'objet de divers communiqués de presse, etc.

Le Commandant et les membres du CODIR se tiennent à disposition pour répondre à vos questions, lorsque vous aurez pris connaissance en détail de notre brochure.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Mme la Conseillère Sandra Stocco demande si Police Lavaux pense maintenir un contrôle accru dans les vignes et envisage de sanctionner les cyclistes qui ne respectent pas les règles de la circulation (feux rouges, vitesse, trottoirs, etc). Idem pour les trottinettes. Que se passe-t-il en cas d'accident ?

M. le Commandant Cavin répond. L'opération du mois de juin sera « CYCLO », répondant ainsi à la demande de toutes les communes. Les moyens de transport se multiplient et il est difficile de trouver un juste milieu, qui convienne à tout le monde. Avec les beaux jours, il y a évidemment une augmentation des incivilités.

Serait-il judicieux d'inviter des jeunes recrues lors de la journée portes ouvertes, pour parler de la formation ? M. Patrick Sutter explique que les corps de police sont malheureusement en sous-effectif. Il y a un déficit de personnel. Police Lavaux a décidé de se remettre dans un processus de formation pour rendre notre corps de police plus attractif. 2 aspirants ont été engagés. Ils suivront une première année d'école à Savatan, puis une seconde année sur le terrain. Notre objectif est de rendre le métier attrayant pour que les jeunes viennent et restent ensuite chez nous. La CDPV vient de lancer une campagne de recrutement, mais nos recrues n'auront pas assez d'expérience en août pour pouvoir parler de leur formation.

Mme la Conseillère Paola Juan revient sur le sujet de la mobilité douce. Ne faudrait-il pas améliorer les infrastructures, en fonction du nouveau mode de circulation ?

M. Patrick Sutter précise que l'adaptation des infrastructures est du ressort des communes. Police Lavaux n'est pas compétente pour dédier des espaces spécifiques aux cycles, trottinettes ou encore pour les piétons. Le problème n'est pas la diversité des nouveaux modes de déplacement, mais le manque d'éducation des usagers et le non-respect des règles et du code de la route.

M. le Conseiller Martial Vurlod demande ce qu'il en est de la collaboration entre l'APOL et la PEL et quelles sont les implications financières qui en découlent.

M. le Commandant confirme que la collaboration inter-polices est toujours actuelle. Police Lavaux en bénéficie, notamment avec la police cantonale. Nos agents peuvent ainsi apprendre de nouvelles techniques ou voir d'autres choses (par ex. avec une unité d'intervention sur l'autoroute). La formation continue implique l'entretien d'instructeurs dans quasi toutes les branches obligatoires, ce qui a un coût important pour les petits corps de police. Cette formation continue est aujourd'hui mutualisée avec la police cantonale et toutes les polices communales. Le fait que les instructeurs groupent leurs interventions et interviennent à divers endroits est un gain de temps pour tous les corps de police. Diminution considérable des coûts, puisque moins de déplacements, moins d'heures supplémentaires, etc. Autre exemple pour un accident de la route : la patrouille la plus proche intervient en urgence, même si elle n'est pas sur son territoire. Donc plus rationnel et plus efficace.

M. Yves Kazemi, en tant que président de la COGEST, salue le travail du CODIR qui, en acceptant de coopérer en toute transparence et de répondre ouvertement aux questions, a grandement facilité le travail des rapporteurs. Une garantie de qualité pour le législatif, ce qui nous permet en notre âme et conscience de préparer le rapport gestion. Nous sommes heureux que ce travail vous aide pour la bonne compréhension de la lecture des comptes. Nous comptons sur vous et avons besoin que tous les membres du Conseil intercommunal lisent attentivement les comptes et le rapport de gestion. Au final ce sont vous tous, membres du Conseil, qui donnez décharge au CODIR, qui acceptez un budget de 8 millions, qui

redistribuez cet argent dans vos communes. La Commission de gestion a besoin de votre appui pour avoir le sentiment du devoir accompli. Il me tenait à cœur de remercier le CODIR pour ce travail de fond, qui est une partie importante que vous ne voyez pas.

Mme Serena de Rosa pose une question, de la part de quelques lutryens. Ils ont constaté que des places de parc ont été supprimées dans leur quartier et souhaiteraient comprendre pourquoi.

M. Patrick Sutter demande à Mme de Rosa d'interpeller le municipal de la commune de Lutry et non le Conseil intercommunal. Il n'y a pas lieu, au sein de l'Association Police Lavaux, de débattre des problèmes de parking à Lutry. Seules les communes ont le pouvoir de changer un régime de stationnement. Chaque modification est au préalable publiée et annoncée sur les sites de la commune. Le mécontentement et les griefs de la population doivent être rapportés à leur commune et non à Police Lavaux, qui est une Association en charge de faire appliquer les règles et d'effectuer les missions que les communes lui confient.

M. le Conseiller Vincent Hofer insiste sur le fait que le rôle de porte-parole est important pour un conseiller communal. Il côtoie la population et aimerait pouvoir en être le témoin.

M. le Président Marc-André Cossy signale que la commune de Puidoux rencontre elle aussi les mêmes problèmes avec les voitures tampons. Il comprend que le but de M. Hofer est de rendre Police Lavaux plus populaire.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal de Bourg-en-Lavaux, souligne qu'il en est de même dans sa commune. La pose de radars est une demande constante des citoyens. La mobilité douce est au centre des discussions. De plus en plus de voitures, de plus en plus de cyclistes. Il y a encore de l'ouvrage sur métier pour satisfaire tout le monde.

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.

La secrétaire passe ensuite au contre-appel.

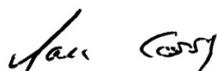
La séance est levée à 21H00.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal de la commune de Bourg-en-Lavaux, invite les membres du CODIR et du Conseil intercommunal à un apéritif.

Au nom du Conseil intercommunal

M.-André Cossy

Le Président



J. Mathis

La secrétaire

